

Délibération n°2022-05-11

Réf. Nomenclature « Actes » : 1.1.3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Attribution de l'accord-cadre pour la collecte et le transport des déchets des Points d'Apports Volontaires

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	75
Pouvoirs	14
Votants	89

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 29 novembre 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Jean-Marc Sauviat est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Michon Jean-François	à	Pierre Chevalier
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Padilla-Ratelade Marilou	à	Jean-Pierre Guitard
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Prabonneau Sylvie	à	Pierre Coutaud
Fiancette Yoann	à	Pierrick Cronnier	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Le Gall Nathalie	à	Franck Rebuzzi	Talvard Françoise	à	Elisabeth Ventadour
Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo	Vimon Barbara	à	Stéphanie Gautier

- **Élus excusés :**

Beaumont Didier ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric (représenté) ; Bredèche Robert (représenté) ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Jouve Nicolas ; Lacrocq Michel ; Lepage Marie-Claude (représenté) ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Michelin Jean-Marc (représenté) ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Ratelade François (représenté) ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Simandoux Nelly (représenté)

Délibération n°2022-05-11

Le président explique que l'accord-cadre relatif à la collecte et le transport des déchets des Points d'Apports Volontaire a fait l'objet d'un lancement de consultation le 05 septembre 2022. La remise des offres était fixée au 20 octobre 2022. Une seule offre a été reçue.

La procédure de passation utilisée est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles R.2124-1, R.2124-2 et R.2161-2 à 5 du code de la commande publique.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 novembre 2022 et a donc décidé d'attribuer l'accord-cadre à la société :

SARL CORREZE SERVICES ET LOGISTIQUE**Loriot 19200 CHAVEROCHE**

La durée initiale de cet accord-cadre est fixée à 12 mois à compter du 1^{er} février 2023. Il est reconductible 3 fois douze mois, soit 48 mois maximum.

Le seuil maximum HT sur la durée maximum de l'accord-cadre est de 1 000 000 €.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'accord-cadre ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces prestations.

A l'unanimité	
Votants	89
Pour	89
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 8 décembre 2022

Le président,
Pierre Chevalier

